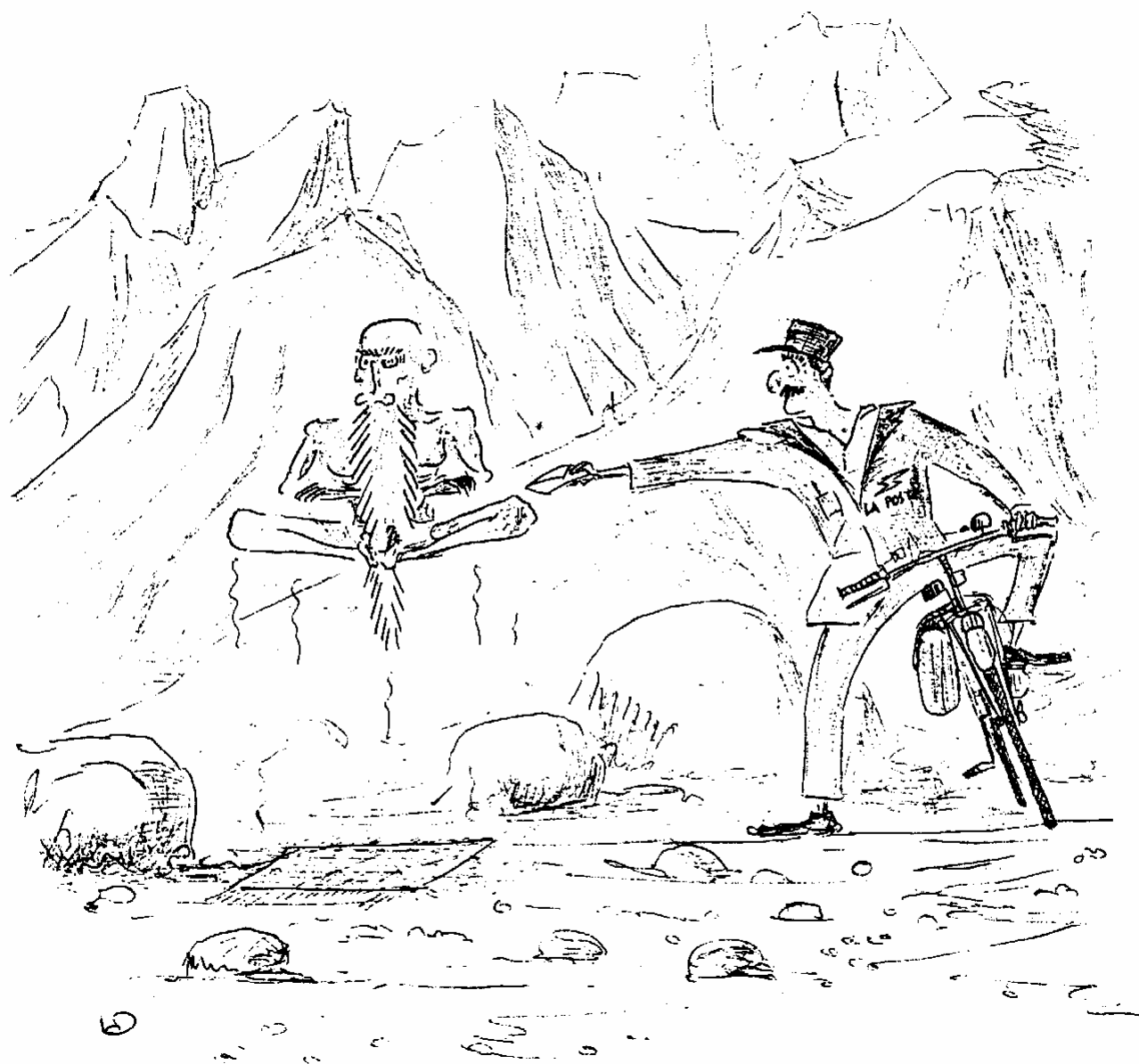


LE COURRIER DE L'ASCETE



N° 17

juin 2001

COURRIER DE L'ASCETE n° 17

juin 2001

SOMMAIRE

- **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08 FEVRIER 2001.**
- **ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASCETE DU 21 AVRIL 2001.**
- **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 AVRIL 2001.**
- **VIENT DE PARAITRE.**
 - 1. « *Orthoptères de Suisse : clé de détermination* ».
 - 2. « *Atlas des Orthoptères de la Famenne* ».
 - 3. « *Atlas des Orthoptères de Belgique* ».
- **LE CONTENU DU N°6 DE MATERIAUX ENTOMOCENOTIQUES.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08 FEVRIER 2001.

La séance est ouverte à 15 h 30. Sont présents : Mlle V. MAURIN, MM. A. ROUJAS, J. DESILE et B. DEFAUT.

M. F. VENEAU et L. DEFAUT se sont excusés et ont envoyé chacun un pouvoir, à A. ROUJAS et B. Defaut, respectivement. M. LEPLEY également s'est fait excuser.

1. Approbation du compte-rendu de la précédente réunion de conseil d'administration.

B. Defaut donne lecture du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 05 août 00, qui est ensuite adopté à l'unanimité.

2. Choix d'une date et d'un lieu pour la prochaine Assemblée Générale.

Après discussion il est décidé que ce sera le 21 avril 2001 à 16 h 00, au siège social.

3. Question : faut-il que l'ASCETE soit représenté à la Conférence Internationale de la Orthopterists' Society, qui se tiendra à Montpellier du 19 au 22 août 2001 ?

B. Defaut précise que le coût de l'inscription est de 1 400 F, et que c'est bien cher si c'est le prix à payer pour juste avoir le droit d'applaudir les orateurs.

Mais J. DESILE remarque que la participation à des tables rondes sera l'occasion de faire connaître l'ASCETE, et que cela peut suffire à justifier notre participation.

Pour finir B. Defaut accepte de représenter l'ASCETE à cette manifestation à condition qu'il lui soit possible de faire une présentation orale de l'entomocénotique ; dans le cas où cela serait refusé, il ne se prononce pas. Par ailleurs il est admis qu'il se fera accompagner, le cas échéant, par 1 ou 2 membres de l'ASCETE, sachant que le coût d'inscription pour les accompagnateurs n'est que de 400 F.

4. Questions diverses.

Il est constaté qu'un site Internet serait très utile pour faire mieux connaître l'ASCETE et l'entomocénotique ; et comme l'état des finances de l'ASCETE n'est pas un obstacle, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Questions diverses.

5-1. B. Defaut demande l'autorisation de permettre à DFF / CFF d'utiliser son article de phytogéographie à paraître dans Matériaux Entomocénotiques n° 6.

La carte de végétation, notamment, pourra être paramétrée pour servir de support cartographique aux utilisateurs de DFF/ CFF qui le souhaiteraient.

Cette autorisation est accordée à l'unanimité.

5-2. Ordre du jour de l'Assemblée Générale .

Après discussion l'ordre du jour suivant est adopté :

1. Quorum.
2. Rapport moral et compte rendu d'activité (président).
3. Rapport financier (trésorier).
4. Montant des cotisations.
5. Suppression de l'article 3 du paragraphe « *Conseil d'administration. Bureau* » dans le règlement intérieur (il interfère malencontreusement avec l'article 10 des statuts).
6. Approbation de la décision prise par le Conseil d'Administration du 15 avril 2000, concernant le nombre de pouvoirs par adhérent en Assemblée Générale (il passerait de 2 à 5).
7. Position de l'ASCETE à propos du *Code de Déontologie* adopté par l'UEF.
8. Renouvellement du Conseil d'Administration.

Il est décidé aussi qu'une photocopie des deux versions du code de déontologie sera envoyée aux adhérents avec les convocations à l'Assemblée Générale.

A noter que le rapport financier nous sera envoyé par e-mail depuis... le Sahara marocain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASCETE DU 21 AVRIL 2001.

La séance est ouverte à 16 h 35.

En l'absence de B. Defaut, empêché par un deuil familial, F. Veneau (vice-président) préside d'office la réunion ; il accepte d'assurer aussi le secrétariat de séance.

1. Quorum.

6 adhérents sont physiquement présents : F. Veneau (vice-président), J. Desile (membre du conseil d'administration), Y. Sentissi (membre du conseil d'administration), L. Defaut (membre du conseil d'administration), L. Deharveng (membre) et S. Puissant (membre).

B. Defaut (président), A. Roujas (trésorier) et M. Lepley (membre du conseil d'administration) se sont fait excuser.

20 adhérents ont envoyé un pouvoir, mais 8 pouvoirs n'ont pas pu être utilisés (à cause du règlement intérieur qui limite à 2 pouvoirs par adhérent). Soit un total de 14 personnes présentes ou représentées à cette assemblée générale.

Puisque le quorum est fixé au quart des membres et qu'à cette date 40 adhérents sont à jour de leur cotisation, le quorum est atteint.

2 Rapport moral et compte-rendu d'activités.

François Veneau donne lecture du rapport moral préparé par B. Defaut.

2-1. Adhérents.

L'évolution du nombre des adhérents, depuis la création de l'ASCETE, a régulièrement augmenté jusqu'en 1999, mais on constate un tassement en 2000, comme en témoigne le tableau suivant (53 adhérents fin 2000 contre 51 fin 1999).

A noter surtout que nous n'avons pas enregistré de nouvelle adhésion depuis le début de l'année 2001.

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Lors de l'AG	2	7	16	29	28	36	41	40
A la fin de l'année	2	18	33	42	46	51	53	.

2-2. Vente du « synopsis des Orthoptères de France ».

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	TOTAUX
en souscription (80 F)	42	12					54
à plein tarif (100 F, puis 120 F)		52	35	48	29	5	169
TOTAUX par année	42	64	35	48	29	5	223
TOTAUX depuis le début	42	106	141	189	218	223	

29 exemplaires ont été vendus en 2 000, contre 48 en 1999 ; cela correspond cette fois encore à un tassement. Avec les 5 exemplaires supplémentaires vendus depuis le début de 2001, on aboutit à un nombre total de 223 exemplaires vendus depuis le début.

On se rappellera que depuis avril 1999 chaque numéro est vendu au tarif de 135 F port compris, et nous rapporte environ 65 F. Mais nous consentons une ristourne de 30 % aux libraires (et en 2000, 3 exemplaires ont été vendus en Espagne et 6 en Angleterre).

2-3. La revue.

Le n° 5 est sorti en août 2000 (donc un peu plus tard que d'habitude), avec six articles.

Le n° 6 contiendra aussi six articles : une étude sur les Orthoptères des milieux salés du nord-est de la France (G. Jacquemin), un atlas des Orthoptères de Champagne / Ardenne (G. Coppa), un inventaire des Orthoptères dans certaines régions naturelles des Grands Causses (B. Defaut), une étude sur les peuplements orthoptériques de milieux protégés dans le Nord / Pas-de-Calais (B. Defaut), des nouveautés taxonomiques et nomenclaturales sur la faune orthoptérique française (B. Defaut) et une carte de la végétation de la France (B. Defaut). Ce numéro sortira avant l'été.

2-4. Activités diverses.

Le 27 novembre 1999, lors du séminaire intitulé « *les inventaire du Patrimoine Naturel en Poitou-Charentes, recherche d'une stratégie régionale* », organisé par **Poitou-Charentes Nature** et l'**IFREE** (Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement en Poitou-Charentes), François Veneau a présenté l'étude orthoptéroécologique du « *Domaine des Combots d'Ansoine* », publiée en 1999 dans le tome 4 de *Matériaux Entomocénétiques*. Cette étude, commandée à l'O.P.I.E Poitou-Charentes par l'ONF, s'insérerait dans une étude plus vaste, qui concernait également les coléoptères, les lépidoptères, les dermoptères, les isoptères, les odonates (non traités selon la méthode entomocénétique, malheureusement).

Etaient présents des responsables d'organismes (ONF, DIREN, ONC, CSP, association d'environnement), des enseignants, des chercheurs CNRS du CEBC (Centre d'Etudes Biologique de Chizé) et des personnalités politiques départementales et régionales.

Une douzaine de diapos PowerPoint ont permis de présenter en une demi-heure un aperçu du travail global demandé, et ensuite décrire le travail orthoptéroécologique. Plusieurs questions ont été posées portant sur la technique et la finalité.

(Information transmise par F. Veneau).

2-5. Perspectives.

B. Defaut a accepté de représenter l'ASCETE à la Conférence Internationale sur les Orthoptères qui se tiendra à Montpellier du 19 au 22 août 2000. Une présentation orale de l'entomocénétique sera faite à cette occasion.

Peut-être B. Defaut sera t'il accompagné par F. Veneau et par M. Lepley.

Vote : le rapport moral est adopté à l'unanimité

3. Rapport financier (F. Veneau).

COMPTE DE RESULTATS pour l'exercice 2000 :

CREDIT		DEBIT	
Adhésions 2000	5 805.00	Fournitures de bureau	296.05
Ventes	3 572.20	Frais postaux	2 057.90
		Services extérieurs	6 769.58
		Frais divers	89.00
		Abonnements + cotisations	689.00
TOTAL :	9 377.20	TOTAL :	9 901.53

SOLDE DEBITEUR : 524.33 F

Commentaires :

« *services extérieurs* » = fabrication de la revue et du bulletin de liaison (6 213.58 F) + assurance (556.00 F).

« *abonnements + cotisations* » = adhésion UEF + abonnement à "*associations, mode d'emploi*".

« *Frais divers* » = achat d'un logiciel sur la comptabilité des associations.

La fabrication en 70 exemplaires de *Matériaux Entomocénétiques* n°5 a coûté 3 800 F ; c'est le plus gros poste de dépenses pour 2000. La fabrication de 40 synopsis a coûté 1 400 F (en deux fois). Il y a aussi l'édition des bulletins de liaison (400 F), et un retraitage en 10 exemplaires de *Matériaux* n° 3 + n°4 (700 F).

Mais il reste en stock 14 *synopsis* (soit un avoir potentiel de 120 F x 14 = 1 680 F), 12 *Matériaux n°5* (76 F x 12 = 912 F), 8 *Matériaux n°4* (76 F x 8 = 608 F) et 8 *Matériaux n°3* (76 F x 8 = 608 F) ; soit un avoir total de 3 808 F. D'autre part il reste actuellement 9 600.96 F sur le compte et 962.63 F en caisse, soit une disponibilité immédiate totale de 10 563.59 F ; et nous n'avons aucune dette. La situation financière de l'ASCETE n'a donc rien d'alarmant, même si on constate un tassement du nombre d'adhérents et un tassement du nombre de *synopsis* vendus.

Discussion :

Jacques Desile estime que l'ASCETE devrait demander des subventions à la commune, au Conseil Général et au Conseil Régional. F. Veneau remarque à ce propos que l'obtention de subventions entraîne des contraintes, notamment de rendre compte de l'usage des subventions et souvent de l'état financier de l'association.

Vote : Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

4. Montant des cotisations.

Tarif des cotisations individuelles.

- La dernière AG (2000) a reconduit les tarifs précédents : 30 F pour l'adhésion et 90 F pour l'abonnement.

Tarif des cotisations des personnes morales (associant obligatoirement adhésion et abonnement).

Lors de la dernière AG les tarifs suivants ont été reconduits :

- Réserves Naturelles, Bibliothèques, Bureaux d'études et associations loi 1901 comportant de 1 à 500 membres : 120 F, correspondant à l'envoi d'un numéro.
- Associations comportant de 501 à 1 000 membres : 210 F, correspondant à l'envoi de deux numéros.
- Associations comportant plus de 1 000 membres : 300 F, correspondant à l'envoi de trois numéros.

Discussion :

Jacques Desile se demande s'il ne faudrait pas augmenter les cotisations ; mais S. Puissant fait observer que les activités des entomologistes les oblige souvent à être membres de plusieurs associations, et que le total des cotisations atteint vite des proportions importantes. F. Veneau remarque de son côté que le nombre d'adhérents ayant presque cessé d'augmenter, il n'est peut-être pas opportun d'augmenter les cotisations actuellement.

Jacques Desile remarque alors qu'il faut dès maintenant fixer les cotisations en Euros, pour éviter qu'elles diminuent suite à la conversion. Il est alors décidé que, à partir de cette AG, la cotisation des membres est portée à 5 €, soit 32.80 F ; celle des associations comportant de 1 à 500 membres est portée à 19 €, soit 124.63 F, celle des associations comportant de 501 à 1000 membres à 32 €, soit 209.91 F, et celles des associations comportant plus de 1000 membres à 46 €, soit 301.74 F.

Vote : Ces nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité.

5. Suppression de l'article 3 du paragraphe « Conseil d'administration. Bureau » dans le Règlement Intérieur : « Le renouvellement du conseil d'administration est effectué chaque année par quart ».

Cela interfère fâcheusement avec l'article 10 des statuts qui, lui, prévoit que les membres sont élus pour 3 ans en Assemblée Générale.

Vote : Après discussion il est adopté à l'unanimité que cette décision sera prise en Assemblée Générale Extraordinaire.

6. Approbation de la décision prise par le Conseil d'Administration du 15 avril 2000, concernant le nombre de pouvoirs par adhérent en Assemblée Générale.

Le Règlement Intérieur prévoit : « le nombre maximum de pouvoirs qu'une même personne peut détenir en Assemblée Générale est fixé à deux ». Il a été décidé en CA qu'il passerait à 5.

Discussion :

J-P Besson nous a écrit : « 5 pouvoirs pour ma part me semble beaucoup, et une incitation à la désresponsabilisation. Il faudrait faire le rapport entre le nombre total d'adhérents et le nombre moyen de présents ; c'est peut-être ce qui a amené à cette décision. On peut aussi voir comment augmenter le nombre de présents, par choix des lieux et date ».

B. Defaut a fait savoir que « la date est toujours choisie en période de vacances scolaires ; quant au problème du lieu, l'an passé nous avons fait l'AG à Toulouse, et il n'y a eu que quatre participants (3 membres du CA + 1 adhérent) ; à cause de la limitation à 2 pouvoirs par adhérent, 14 pouvoirs n'ont pas pu être utilisés. C'est ce qui nous a conduit à décider de passer à 5 pouvoirs par adhérent ».

Vote : La décision est adoptée à l'unanimité.

7. Position de l'ASCETE à propos du Code de Déontologie adopté par l'UEF.**Discussion :**

C'est la version n°2 qui a été adoptée récemment par l'UEF (en AG, et à une large majorité). Il reste à savoir pour nous si nous pouvons accepter ce choix.

B. Defaut a fait savoir avant son départ qu'il n'y voyait pas d'inconvénient.

S. Gadoum écrit qu'il accepte les deux versions mais qu'il préfère la seconde car « la partie véritablement déontologique est séparée de ce qui est une "mise en contexte" »

J.-P. Besson écrit : « pas facile de trancher entre ces deux textes, pas fameux tous deux ; les commerçants (version 2) joueraient sur la sensibilisation ? ».

S. Puissant indique que l'OPIE-LR a estimé ambiguë la formulation du paragraphe 1 du « Code », et en a donc proposé une autre, non retenue : « Ils s'engagent à ne prélever dans la nature que la quantité de spécimens qui leur est **strictement** nécessaire et à des fins non commerciales ; ils s'interdisent de mettre en péril le maintien des espèces prélevées » ; au lieu de (version initiale) : « Ils s'engagent à ne prélever dans la nature que la quantité de spécimens qui leur est nécessaire et s'interdisent de mettre en péril le maintien des espèces prélevées ».

Vote : Le code de déontologie dans sa deuxième version est adopté à l'unanimité.

8. Renouvellement du Conseil d'Administration.

Lors de l'AG 2000 le conseil d'administration comprenait 5 membres : B. Defaut (président), F. Veneau (Vice-Président), A. Roujas (trésorier), M. Lepley et L. Defaut. Ensuite, 3 membres ont été cooptés lors du CA du 15 août : V. Maurin, J. Desile et Y. Sentissi.

8-1. Renouvellement des mandats.

Nos statuts prévoient que les membres sont élus pour 3 ans en Assemblée Générale (article 10). Le tableau qui suit montre que B. Defaut et L. Defaut doivent remettre leur mandat en jeu :

	03.XII.94	29.IV.95	20.IV.96	19.IV.97	18.IV.98	17.IV.99	15 IV.00	IV.01	IV.02
B. Defaut	+		X		X			X	
J. Maurette	+								
C. Denelle		+							
E. Marty			+		(x)				
F. Veneau			+	X			X		
M. Lepley				+			X		
L. Defaut					+			X	
A. Roujas						+			X
V. Maurin							(+)		
J. Desile							(+)		
Y. Sentissi							(+)		
TOTAL	2	3	5	4	5	5	8	8	

(+) *cooptation en cours d'année*
 + *élection lors de l'AG (ou confirmation de la cooptation en AG)*
 X *mise en jeu du mandat et réélection en AG*
 (x) *démission en cours d'année*

Vote : B. Defaut et L. Defaut se représentent et sont réélus à l'unanimité.

8-2. Election de nouveaux membres.

V. Maurin, J. Desile et Y. Sentissi, cooptés lors du CA du 15, août sont élus à l'unanimité, moins deux abstentions.

Enfin il est demandé s'il y a dans la salle d'autres personnes qui veulent entrer au CA. Mais personne ne le souhaite.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 heures 05.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 AVRIL 2001.

La séance est ouverte à 18 h 15. Sont présents : Mlle Y. SENTISSI, MM. F. VENEAU, J. DESILE et L. DEFAUT.

B. DEFAUT, A. ROUJAS et M. LEPLEY se sont excusés.

1. Approbation du compte-rendu de la précédente réunion de conseil d'administration.

F. Veneau donne lecture du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 8 février 2001, qui est ensuite adopté à l'unanimité.

2. Election du bureau.

Le bureau précédent est reconduit à l'unanimité.

3. Questions diverses.

A propos du projet de *site internet* F. Veneau confirme qu'il veut bien se charger de sa réalisation. Par ailleurs il est décidé de demander aux adhérents de l'ASCETE de faire connaître leurs idées quant au contenu du site, étant bien entendu que celui-ci aura pour objet de faire connaître l'ASCETE et l'entomocénotique à un plus large public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 35.

VIENT DE PARAITRE.

1. « Orthoptères de Suisse : clé de détermination ».

Réalisé par A. CORAY et P. THORENS, c'est un ouvrage fort utile pour les orthoptéristes français (un commentaire paraîtra prochainement dans le *l'Entomologiste*, sous la plume de B. Defaut).

On peut le commander au prix de CHF 50 + CHF 8 pour les frais de port sur le site : www.cscf.ch. Le règlement se fera par carte bancaire.

On peut aussi commander en envoyant un e-mail à : Emanuela.Leonetti@cscf.unine.ch

2. « Atlas des Orthoptères de la Famenne ».

Réalisé par J.-M. COUVREUR et J.-F. GODEAU, et édité par **Saltabel** et **Jeunes et Nature** en 2000, il couvre la partie sud de la Belgique. Malgré la faible surface couverte il est très riche en informations ; en particulier les notices écologiques par espèce sont très complètes.

Pour le commander (prix = 450 BEF, port compris) s'adresser à hendrik.devriese@ping.be ou à jnasbl@ping.be

3. « Atlas des Orthoptères de Belgique ».

Réalisé par K. DECLEER et collaborateurs, publié en 2000. On peut se le procurer en écrivant à : SALTABEL, Institut des Sciences Naturelles de Belgique, 29 rue Vautier, Bruxelles, Belgique ou à :

Kris Decler, Institut voor Natuurbehoud, Kliniekstraat 25, 1070, Bruxelles, Belgique

LE CONTENU DU TOME 6 DE MATERIAUX ENTOMOCENOTIQUES.

(Ce nouveau tome est paru en juin 2001).

- Gilles JACQUEMIN : *La faune orthoptérique des marais salés de Lorraine et de quelques milieux saumâtres d'origine industrielle dans le Nord-Est.*
- Gennaro COPPA : *Cartographie des Orthoptères de la région Champagne Ardennes et de ses marges : Nord-Est de la France.*
- Bernard DEFAUT : *Etude des synusies orthoptériques dans les habitats naturels herbacés du Nord de la France.*
- Bernard DEFAUT : *Inventaires des insectes Orthoptères dans les régions naturelles les plus mal connues du Parc Naturel Régional des Grands Causses.*
- Bernard DEFAUT : *actualisation taxonomique et nomenclaturale du « synopsis des Orthoptères de France ».*
- Bernard DEFAUT : *Carte de la végétation de la France.*

COURRIER DE L'ASCETE n° 17

juin 2001

